

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. :— » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.
La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.										
Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à						
				LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	8 h. 12 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 12 ^m matin.	3 h. 51 ^m soir.	12 h. 36 ^m matin.	11 h. 44 ^m soir.	11 h. 44 ^m soir.	
5 h. 1 ^m soir.	12 h. 55 ^m soir.	2 h. 37 ^m soir.	3 h. 52 ^m soir.	4 h. 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 10 ^m soir.	5 h. 48 ^m soir.	4 h. 18 ^m matin.	4 h. 18 ^m matin.	
10 h. 47 ^m »	5 h. 10 ^m »	7 h. 40 ^m »	9 h. 17 ^m »	10 h. 15 ^m »	—	4 h. 39 ^m matin.	11 h. 30 ^m »	2 h. 19 ^m soir.	2 h. 19 ^m soir.	
Train de marchandises régulier : {Départ de Cahors — 5 h. 4 ^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56 ^m soir.				Train de foire : {Départ de Libos. — 7 h. 10 ^m matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15 ^m matin.						

Cahors, le 22 Septembre.

Le Journal du Lot publiera en feuilleton, après LES COUPS DE FOUDRE

L'IDOLE

un des romans les plus émouvants de M. PAUL PERRÉ.

Sur l'avis d'un grand nombre d'abonnés nous publierons désormais régulièrement huit colonnes de feuilleton. De cette manière l'œuvre sera suivie avec plus d'intérêt.

Monument Gambetta.

CHEMINS DE FER CONSTRUITS PAR L'ÉTAT. — SERVICE DE M. LANTEIRÈS, ING. EN CHEF.

Service central. — Personnel de l'Etat.	124 50
1 ^{er} Arrondissement. M. Balandier, ingénieur à Montauban. — Personnel de l'Etat, 51 fr. Entrepreneurs, personnel des chantiers, ouvriers, 27 fr. . . .	78 »
2 ^e Arrondissement. M. Lacaze, ingénieur à Cahors. — Personnel de l'Etat, 188 fr. 50. Entrep., etc., 1,169 fr. 25.	1,357 75
3 ^e Arrondissement. M. Couvrat-Desvergues, ingénieur à Cahors. — Personnel de l'Etat, 352 fr. Entrep., etc., 1,440 fr. 50.	1,792 »
4 ^e Arrondissement. M. Caillié, ingénieur à Figeac. — Personnel de l'Etat, 51 fr. 50. Entrep., etc., 202 fr.	253 50
5 ^e Arrondissement. M. Marchat, ingénieur à Brive. — Personnel de l'Etat, 73 fr. 55. Entrep., etc., 153 fr. 95.	227 50
6 ^e Arrondissement. M. Monmerqué, ingénieur à Aurillac. — Personnel de l'Etat, 67 fr. 85. Entrep., etc., 292 fr. 15.	360 »
7 ^e Arrondissement. M. Draux, ingénieur à Limoges. — Personnel de l'Etat, 218 fr. Entrep., etc., 121 fr. 45.	339 45
Total.	4,532 70
Listes précédentes.	52,311 09
Total de la publication.	56,843 79

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 22 Septembre 1883.

LES

COUPS DE FOUDRE

Par CHARLES FRED

Ce fut un long supplice. Pierre Venki sentait la jeune fille palpiter tout près de lui; palpiter pour un autre. Le quadrille terminé, il reconduisit Diane à sa place et resta dans le salon, voulant observer son rival.

L'orchestre fit entendre le prélude de l'Echo des Montagnes de Johann Strauss.

Les valse de Strauss sont de vrais morceaux; celle dont il est question débute par une phrase lente, passionnée.

On entend le duo d'amour qui couve sous ces pages brûlantes; cela commence par une prière et finit par une étreinte. Ceux qui savent jouer ces valses, en y mettant le rythme entraînant qui est un des charmes de la musique de Strauss, sont assurés d'un succès fou.

Ce qu'il y a de vraiment prodigieux en elles, c'est la science du retard poussée à ses dernières limites.

Il semble voir un cheval de race lancé au

NOUVELLES DU TONKIN

Le Morning-Post :

Le Morning-Post dit qu'au cours de l'entrevue qui a eu lieu entre le marquis Tseng et M. Jules Ferry, le premier a refusé d'une façon absolue de prêter l'oreille à une proposition quelconque concernant la zone neutre. Malgré l'insistance que la France aurait mise sur ce point, le marquis de Tseng aurait fait observer que cette zone, quelque bornée et bien précisée qu'elle pût être, devrait inévitablement comprendre des villes situées sur le territoire tonkinois, et que ce dernier, étant par le fait dépourvu de gouvernement régulier et conséquemment inévitablement voué au désordre, réclamerait nécessairement la protection soit de la France, soit de la Chine, ce qui constitue simplement la réduction à l'absurde de l'idée de territoire neutre.

Le Morning-Post ajoute que le résultat de la conversation a été télégraphié au gouvernement chinois, lequel aurait répondu en approuvant l'attitude du marquis de Tseng.

Le Times :

Le correspondant du Times à Hong-Kong annonce qu'un grand nombre de soldats chinois désertent et rejoignent les Pavillons-Noirs, dont le chef Lan est très puissant. On dit avoir vu des étrangers combattre dans les rangs des Pavillons-Noirs, dont le pays est encore inondé.

Le général Bouët, d'après le correspondant du Times, admet qu'il n'a pas pu maintenir ses positions après le dernier engagement. Les Français continuent à acheter vapeurs (?) et chevaux.

Le Temps :

On a mis en circulation des interprétations absolument erronées sur la nature et l'étendue des pouvoirs qui ont été confiés à M. Harmand, commissaire civil au Tonkin.

On a prétendu que c'étaient ces pouvoirs de commissaire civil qui étaient cause du départ du général Bouët. Nous sommes en mesure de rectifier les faits et d'indiquer la réalité :

Les instructions du gouvernement portaient que M. Harmand, commissaire civil, le général Bouët et l'amiral Courbet devaient se concerter sur toutes les décisions à prendre, et que toutes les opérations devaient être résolues d'un commun accord.

galop et retenu soudain par un cavalier exercé. Sous la pression du mors, l'animal se ramasse sur lui-même, rongean son frein, prêt à repartir dès que le cavalier lui aura rendu la main.

Telle est la valse de Strauss dans ses allures capricieuses. Quand on est initié à cet art merveilleux, on ne peut plus admettre la valse martelée comme on la dit en France.

Dès les premières mesures, un silence se fit dans l'assemblée. Strauss se surpassa.

Nul ne songeait à valser. S'interrompant brusquement après les premières mesures, les artistes attendirent.

On les couvrit d'applaudissements et les couples se formèrent.

Diane causait avec le prince Czerikow. Le grand-duc l'entraîna dans le tourbillon des danseurs.

On s'arrêta pour les voir danser. Ils étaient si beaux, si étroitement enlacés. Ceux qui les virent passer comprirent ce que c'était la valse viennoise, une révélation de l'amour! L'ambassadeur d'Italie... la tête penchée en avant, suivait l'heureux couple; lui aussi, comme Pierre Véliski, se voyait balayé par cet amour qui se dressait superbe dans sa splendeur.

L'émotion de Diane devint si intense, qu'elle fut obligée de demander grâce, et resta appuyée au bras d'Alexis; il la couvrait des chaudes caresses de son regard, lui parlant tout bas.

La valse terminée, il la reconduisit à sa

Ce concert préalable établi, la direction absolue et la responsabilité des opérations appartenaient exclusivement à l'autorité militaire. Il y a plus : les opérations ne pouvaient être décidées à la simple majorité des voix ; l'opposition d'un seul des chefs militaires suffisait pour faire abar donner les entreprises projetées.

Il a pu depuis se produire des désaccords; mais ils n'ont pas eu le caractère qu'on a indiqué à tort. Depuis quelque temps déjà, le général Bouët avait d'ailleurs manifesté le désir de rentrer en France, et il a mis ce projet à exécution lorsqu'il a eu remporté le succès de Palan.

Nous lisons dans l'Indépendant de Saïgon, du 9 août :

Les soldats ont confiance, malgré les fièvres et la dysenterie, qui font hélas plus de victimes que les balles annamites, quoique les Pavillons-Noirs se servent avec une précision plus qu'ordinaire les fusils Remington dont ils sont armés.

Le soleil est aussi un ennemi dangereux, et les sorties ou les promenades militaires sont toujours marquées par des cas d'insolation. Heureusement les rizières et les marécages qui bordent la route fourmillent de sangsues dont quelques-unes, appliquées aussitôt à la nuque des hommes congestionnés, produisent le meilleur effet et empêchent l'insolation de devenir le plus souvent mortelle.

La police est faite avec une grande rigueur et les pillards qui sont arrêtés sont immédiatement jugés et passés par les armes ou pendus.

Informations

Le National :

Le National maintient, malgré les affirmations du Temps, ses informations au sujet d'une date plus prochaine de la convocation du Parlement, et il ajoute que ce qui prouve que le gouvernement ne serait pas éloigné de prendre cette détermination,

place et resta appuyé près d'elle.

Une nouvelle valse se fit entendre. Le comte de Montlieu s'approcha, invitant Diane.

Elle refusa, prétextant la fatigue. Il la regardait, incrédule.

— Vous m'avez affirmé, Mademoiselle, que vous pouviez danser toute une nuit sans être jamais lassée.

Elle répondit, insouciance :

— Que voulez-vous, comte, j'ai trop présumé de mes forces.

S'inclinant, respectueux, il se retira.

Diane sentit le regard d'Alexis pesant sur elle. Elle leva vers lui ses yeux chargés d'amour. Il lui dit d'une voix profonde :

— Merci! Vous êtes une vraie femme.

Après avoir reposé quelques instants dans ses bras, elle ne voulait plus se sentir pressée par un homme.

Désespéré, le prince Véliski songeait à partir. Il ne lui restait rien à apprendre.

La kermesse se termina bien avant dans la nuit; le grand-duc, après avoir visité tous les étages, laissant partout des marques de sa munificence, revenait vers Diane. Il y avait à ce joli kiosque une double attraction :

celle de la femme et celle des fleurs étranges, aux parfums capiteux, qu'elle vendait en y mettant une irrésistible séduction.

Chacun tenait à emporter une de ces fleurs rares; chacun voulait recueillir une parole, un sourire, une étreinte de la princesse Diane. Les pièces d'or affluaient sur la table,

c'est que le but principal du prochain voyage de M. Jules Ferry à Mont-sous-Vaudrey est précisément de faire trancher cette question par le président de la République.

— Nous lisons dans le National :

Un journal annonce ce matin que la retraite de M. Challemel-Lacour est prochaine, et qu'il sera probablement remplacé aux affaires étrangères par M. Waddington.

Nous croyons savoir que notre ambassadeur à Londres n'a nullement l'intention de quitter son poste, et que si la vacance dont parle notre confrère vient à se produire, c'est M. Jules Ferry qui prendrait sa succession aux affaires étrangères. L'honorable président du conseil serait dans ce cas remplacé, selon toutes probabilités, à l'instruction publique par M. Devès. Dans tous les cas, nous ne croyons pas que M. Challemel-Lacour se retire avant la rentrée des Chambres.

Dans une réunion royaliste, composée de plus de mille assistants, M. Barbes a déclaré que le comte de Paris est le chef de la Maison de France, mais qu'il a besoin du concours actif de ses partisans; M. Cornely a dit que les actes récents du comte de Paris prouvent qu'il veut régner, et que le roi demande qu'aucun manifeste ne soit rédigé, parce qu'il le considère comme inutile.

Le Figaro dit que les présidents de la Ligue populaire ont présenté au comte de Paris, à Eu, l'adresse suivante :

Les royalistes de Paris, membres de la Ligue populaire, réunis aujourd'hui le 16 septembre 1883, dans leurs comités respectifs, remercient M. le comte de Paris de son attitude toute française aux obsèques de M. le comte de Chambord, et comptant sur lui pour rendre à la France son prestige perdu, sa liberté violée, sa magistrature désorganisée, déposent à ses pieds et aux pieds de Madame l'hommage de leur respectueuse fidélité.

Rayonnant, elle montrait sa récolte au grand-duc qui souriait à son bonheur.

L'heure du repos avait sonné. Le grand-duc prit des mains d'un valet de pied le manteau de Diane, tout blanc, bordé d'une large fourrure blanche.

Elle mit une mantille de blonde blanche qui encadrait son visage; souriante, elle s'appuya sur le bras du grand-duc et se dirigea vers le grand escalier.

Une foule élégante les entourait. D'un groupe à l'autre on s'envoyait des saluts de la main ou du bout de l'éventail, avec de gracieux rires et des chuchotements.

Les femmes se pressaient frileuses contre les bras qui les soutenaient. Les orchestres semés çà et là jusque dans les frises jetaient les derniers échos d'une valse, au milieu de la gaieté générale.

Après cette nuit de fête, où des émotions profondes les avaient secoués, perdus dans leur amour, le grand-duc et Diane s'isolaient de la foule.

Heureux de la sentir si complètement à lui, il reposait son regard sur cette belle enfant, lui parlant de très près.

Suspendue à son bras, elle levait vers lui ses grands yeux qui cherchaient la vie : on s'attardait à les contempler.

A suivre.

ULTIMATUM DES GAUCHES.

Environ une trentaine de députés de l'extrême gauche se sont réunis cette après-midi, au siège social de la Ligue pour la révision, 3, rue Cadet. M. Barodet, président du groupe, qui avait été chargé de convoquer la réunion, présidait.

La réunion a nommé une commission, composée de MM. Tony Révilon, Granet et Ernest Lefèvre, chargée de rédiger un manifeste qui a été communiqué à M. Jules Ferry, président du conseil.

Ce manifeste met le gouvernement en demeure de convoquer immédiatement les Chambres.

— Le roi d'Espagne arrivera à la fin du mois à Paris. Son séjour dans la capitale sera de trois jours. A son arrivée, il sera reçu à la gare par le président de la République et tous les ministres. M. Grévy viendra exprès de Mont-sous-Vaudrey pour présider à cette réception.

Ajoutons qu'Alphonse XII, venant officiellement à Paris en qualité de souverain, sera reçu avec tous les honneurs que comporte son rang.

Les troupes seront échelonnées sur tout le parcours le jour de son arrivée. Alphonse XII résidera à l'hôtel de l'ambassade d'Espagne pendant les trois jours qu'il passera parmi nous.

Des fêtes seront données en son honneur, mais on ne croit pas qu'une revue de troupes ait lieu à cette occasion.

— Il est question au ministère de la justice de revenir sur la suspension du traitement prononcée contre plusieurs ecclésiastiques. Cette mesure reste subordonnée, pour le moment, aux dépêches, qui sont attendues de notre ambassadeur auprès du Vatican.

— On annonce de Berne que le Conseil fédéral vient de transmettre une note au gouvernement français au sujet des travaux de défense entrepris dans le département de la Haute-Savoie. Si nos renseignements sont exacts, on suppose que l'envoi de cette note a été suscité par le gouvernement allemand.

— Tous les ministres absents de Paris ont été invités à se trouver de retour au moment de l'arrivée du président de la République à l'Élysée. On pense qu'il y aura un conseil des ministres au grand complet le 30 septembre.

— Il a été question pendant un instant de créer un sous-secrétaire d'Etat au ministère de la guerre, mais le général Thibaudin, dans l'entrevue qu'il a eue avec M. Jules Ferry, a fait abandonner ce projet, qui avait cependant été à peu près résolu dans le dernier conseil de cabinet.

— Il paraîtrait, dit la *Correspondance universelle*, d'après certaines indiscretions ou révélations qui viennent d'être faites, que M. Challemel-Lacour emploie dans son personnel diplomatique un certain nombre de dames très bien vues de la haute société parisienne, et qui ont rendu déjà quelques services. Ces dames touchent de bons émoluments et font preuve de beaucoup de tact et de finesse dans leurs relations mondaines. M. Challemel-Lacour imite en cela M. de Talleyrand, qui a dit une fois que ses meilleurs renseignements lui venaient des femmes.

Londres, 19 septembre, soir.

Le duc d'Annam et le grand duc de Meklinbourg sont arrivés ce soir, ainsi que lord Granville, de retour de Walmer-Castle. Lord Dufferin est parti pour Constantinople.

— Le ministre de la marine a l'intention de présenter au conseil des ministres une proposition tendant à accorder une pension exceptionnelle à M^{me} Pierre, veuve du contre-amiral commandant notre division navale dans les eaux de Madagascar.

— Par suite du décès du contre-amiral Pierre, une promotion aura lieu dans la marine vers le 10 octobre, comprenant un vice-amiral, deux contre-amiraux, deux capitaines de vaisseau, et un certain nombre de capitaines de frégate et de lieutenants de vaisseau.

— Est attendu à Paris, où il descendra à l'Hôtel Continental, S. A. I. le Grand duc Serge-Alexandrovitch, frère de l'empereur de Russie, colonel et aide-de-camp de l'empereur.

— L'ambassade extraordinaire siamoise qui

est attendue à Paris, samedi prochain, ne vient nullement en France, comme on l'a prétendu, pour offrir à notre gouvernement le protectorat sur le royaume de Siam. Son but est tout simplement de conclure un nouveau traité politique et commercial, traité qui aura son importance.

Dès son arrivée à Paris, l'ambassade, qui se compose d'une suite de vingt-deux mandarins et dignitaires, sera reçue par le président du Conseil, ministre de l'instruction publique, chargé par intérim du ministère des affaires étrangères.

— On télégraphie de Berlin, qu'une nouvelle conspiration nihiliste vient d'être découverte parmi les officiers de la garde en Russie : de nombreuses arrestations ont été opérées parmi les officiers de la garnison de Saint-Petersbourg.

— Jusqu'à présent, il s'est présenté au ministère, à Londres, 1,200 candidats pour les fonctions d'exécuteur des hautes-œuvres de la Grande-Bretagne, vacantes depuis la mort de Marvoud.

— Voici quelques détails sur les membres du conseil d'administration de l'Union générale qui viennent d'être condamnés à rembourser vingt millions.

Inutile de dire ce que sont MM. Bontoux, Feder, le prince de Broglie (fils du duc du Saxe-Mai), Eugène Veuillot, rédacteur en chef de l'*Univers*, et Mayol de Lupé, ancien rédacteur en chef de l'*Union*.

M. le comte Rozan est un riche propriétaire, administrateur de la compagnie la Foncière; le comte Ch. de Villermont est administrateur du Comptoir général, à Bruxelles; le comte de Meüs est un propriétaire de Bruxelles; M. Richard Vacheron est un ancien conseiller général du Rhône, propriétaire aux environs de Lyon; M. Jules Rostaing est un négociant, membre de la chambre de commerce de Marseille; M. Léon Riant est l'ancien directeur général des postes, ancien député du Centre droit; M. Gaubray est banquier à Paris; M. de Biencourt est propriétaire à Paris.

L'île d'Ichia vient d'être éprouvée encore une fois.

Une dépêche annonce que les ploies tombées ces jours derniers y ont détrempé les terres à tel point que de nouveaux éboulements ont eu lieu dans l'île et on fait croquer un grand nombre de morilles qui étaient restées debout après les récentes secousses. Le torrent connu sous le nom de la Lava a débordé et submergé les terres et charrié jusqu'à la Piazza dei Bagui un grand nombre d'arbres et de débris de toutes sortes. La population a dû se mettre à l'abri dans les hottes nouvellement construites.

CHRONIQUE LOCALE
ET FAITS DIVERS.

CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS

Le Conseil municipal de Cahors s'est réuni jeudi soir.

La principale question agitée a été celle de l'emprunt d'un million. Il a été décidé que, sauf empêchements imprévus, la date fixée pour l'émission serait le 4 octobre.

Les obligations seront de 500 fr. au porteur. Les versements s'effectueront comme suit :

En souscrivant.....	10 francs
Le 15 octobre 1883.....	190 —
— 1884.....	200 —
— 1885.....	100 —
	500

L'intérêt sera de 4 1/2, net d'impôt.

Au cas très probable où l'emprunt serait plus que couvert, les réductions seraient proportionnelles.

Il n'y aura pas de demi ou de quart d'obligation.

CONSEIL GÉNÉRAL.

Allocation d'intérêts à M. Coudere, ancien propriétaire de l'enclos où s'édifie l'école normale de garçons.

Adoption des conclusions de la commission des travaux publics au sujet de la construction d'une Ecole normale de filles à Cahors.

Adoption du sous-chapitre XIII tel qu'il a été

présenté par M. le Préfet.

Adoption de la liste du jury d'expropriation.

Adoption de la liquidation des pensions de retraites de trois anciens employés départementaux.

Renvoi à la session d'avril de la demande présentée à l'effet d'obtenir des modifications aux statuts de la caisse départementale des retraites.

Rejet, faute de ressources, de la demande présentée en faveur des Sociétés de charité maternelle et crèches.

Allocation d'une somme de 400 fr. à l'élève Lafon, de Cahors, pour lui permettre d'entrer à l'École des Beaux-Arts.

Adoption des propositions de la commission des travaux publics, tendant à la réadjudication des impressions départementales, avec clauses spéciales dans le cahier des charges au sujet des fouritures.

La séance est suspendue à 4 h. 1/2.

Reprise de la séance à 5 h. 1/2.

M. Caviolle, secrétaire général assiste à la séance.

Acte est donné à M. le Préfet du dépôt du budget départemental de l'exercice 1884.

Acte est donné à M. le Préfet de la communication des recettes du budget ordinaire.

M. de Pradelle développe une proposition tendant à la réduction de l'impôt foncier dans le département, et au refus de signer le répartitionnement.

Le vote a lieu au scrutin public.

Le dévouement donne les résultats suivants : Nombre de conseillers généraux présents : 18.

Nombre de conseillers généraux ayant pris part au vote : 18.

Ont voté pour le refus proposé par M. de Pradelle : MM. Talou, Cuniac, le baron Dufour, de Pradelle, de Verninac, Rozières, Pradines, Lachièze, Duphénieux, Cambres, de Lamaze, Bouyé, Brugalières. Total : 13 voix.

Ont voté pour le vœu demandant au gouvernement de présenter à l'avenir un projet de répartition plus équitable : MM. Bergon, Dufour (Pierre), Fraïsse. Total : 3 voix.

Ont déposé des bulletins blancs : MM. Roques et Vaissié. Total : 2 bulletins blancs.

En conséquence le Conseil général refuse de procéder à la répartition entre les trois arrondissements de Cahors, Figeac et Gourdon du chiffre de 1,136,909 fr. fixé pour le contingent de l'impôt foncier (propriétés non-bâties) du département en 1884.

Adoption du sous-chapitre XII, tel qu'il a été présenté par M. le Préfet à l'exception des articles 5, 6, 7, 8, 9 et 10, soit 3,890 fr. qui sont inscrits au budget rectificatif. Le total de ce sous-chapitre reste néanmoins le même.

Adoption du sous-chapitre 3, tel qu'il a été présenté par M. le Préfet, sauf à insérer en plus une somme de 2,000 fr. pour la traverse de Salviac.

Vote d'une somme de 3,000 francs, en vue du rechargement de la chaussée de la route départementale n° 11.

Vote d'un crédit de 4,000 francs pour le rachat du pont à péage de Capdenac, sur le Lot.

Vote d'une somme de 6,000 francs pour l'achat de trois rouleaux compresseurs destinés à fonctionner sur les chemins vicinaux du département.

Renvoi à la session d'août du dossier relatif à la construction de banquettes de sûreté sur les chemins de grande communication et d'intérêt commun.

Vote de l'allocation en recettes des ressources diverses portées au budget de 1884.

Adoption de la récapitulation des recettes et des dépenses du budget extraordinaire, sous-chapitre XIX, et du budget ordinaire.

Acte est donné à M. le Préfet de la communication de cartes établies en vue de rendre plus facilement appréciables les résultats d'ensemble de l'évaluation des revenus fonciers de propriétés non bâties.

Vote du budget rectificatif des recettes et des dépenses départementales de l'exercice 1883.

Vote, avec modification, du budget rectificatif de 1883 (instruction publique).

Ajournement, faute de fonds, de la demande présentée par le conseil municipal du Boulvé, en vue de la construction d'un aqueduc sous la chaussée du chemin vicinal d'intérêt commun n° 28.

Adoption du rapport de M. le Préfet tendant au paiement de solde des dépenses effectuées en 1882 pour le traitement des indigents atteints de maladies psoriques.

Adoption du budget de report de 1882 à 1883.

Rejet, avec regrets, faute de ressources, des demandes présentées en vue de la construction d'une statue à élever à Chanzy et à Rousseau.

Ajournement de la question relative au déclassement des routes départementales.

Ajournement de l'avant-projet de construction des chemins d'intérêt commun n° 95.

Classement des demandes de secours pour maison d'école.

Avis favorable est donné au renouvellement des tarifs de l'octroi de la ville de Figeac.

Rejet, avec regrets, de la demande d'augmentation de crédits pour 1883, présentée en faveur du service vicinal (travaux imprévus, personnel et dépenses diverses).

Adoption du classement des chemins vicinaux avariés par suite des orages, et ajournement de la demande de crédit.

Acte est donné à M. le Préfet de la communica-

tion d'un prospectus de M. Chanche, éditeur géographe, à Paris.

Adoption des modifications à apporter à la répartition des contingents vicinaux des communes de : 1^o Couzou et de Fajoles, et 2^o de Sauliac, Sénéillac (Lauzès) et Sainte-Croix.

Division de la commune de Monscabrier en deux sections électorales.

Adoption du scrutin de liste dans la commune de Lanzac.

La séance est levée à 7 heures, et M. le président déclare la session close.

Le Président, Le Secrétaire,
CAMBRES. P. DUFOUR.

VOITURES DE PLACE

Nous apprenons avec plaisir qu'un service de voitures de place va être créé à Cahors, par M. Raymond fils.

M. le Maire a déjà pris un arrêté à ce sujet. Le tarif est de 1 fr. la course et 2 fr. l'heure, dans le rayon de l'octroi.

Par suite du départ des hommes de la classe, la musique militaire suspendra provisoirement ses concerts sur la promenade Fénélon.

THÉÂTRE DE CAHORS.

Nous tenons de source certaine que M. Viart n'accepte pas la direction de notre théâtre, la subvention ne lui paraissant pas suffisante pour tenir la campagne d'hiver avec une bonne troupe d'opéra-comique.

EXPOSITION AGRICOLE ET INDUSTRIELLE

Le Comice agricole de Saint-Céré organise une exposition de produits agricoles et industriels, qui commencera le 26 de ce mois et se terminera le 30.

Déjà en 1880, une pareille exposition réussit complètement et le pays en a gardé le souvenir. Celle de cette année promet d'être plus belle et plus complète. Tout le monde s'y prête et le 30, jour de la distribution des primes et médailles, les populations voisines afflueront à Saint-Céré, pour assister à cette fête qui, nous assure-t-on, sera aussi brillante que possible.

On nous écrit de St-Géry :

Un accident est survenu ces jours derniers, à St-Géry. Tandis que le nommé Rouet Louis, maçon, âgé de 17 ans, creusait un puits et était arrivé à une dizaine de mètres de profondeur, un éboulement se produisit et Rouet fut enseveli sous les matériaux.

Le brigadier de gendarmerie et le sieur Renard, maçon, entendant les cris du malheureux, s'empressèrent de descendre par la corde du tour qui servait à l'approvisionnement des matériaux, et furent assez heureux pour retirer, après un quart d'heure d'efforts, Rouet qui n'avait pas reçu des blessures sérieuses.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 15 au 22 Septembre 1883.

Naissances.

Chastanet, Hortense, rue des Soubirons, 3.
Stip, Françoise, rue Traversière-Labarre, 3.
Bouvi, Hélène, rue du four Ste-Catherine, 4.
Max, Albert, rue des Soubirons, 24.
Labouygne, Antoine, rue St-André, 8.
Bonnat, Jean, rue Cathala-Couture, 1.
Laroque, Louis, Port Bullier, 13.

Mariages.

Pradel, René, et Cayla, Marie.

Décès.

Pouget, Jean, 4 mois à Cabessut.
Bastide, Marguerite, S. P. 63 ans rue Chantrerie.
Lacaze, Antoinette, R. P. 39 ans Caserne de gendarmerie.
Delheil, Jeanne, 32 mois rue St-Barthélemy, 18.
Aymard, Paul, 6 ans rue Nationales, 67.
Ricard, Rose, R. P. 64 ans Célibataire à Cabessut.
Pouzergues, Joseph, Prop^{re} 79 ans place du Marché.

Revue Agricole

La lutte contre le phyloxera : œuf d'hiver; procédé Mandon; vignes américaines. — Emploi de l'ail contre la rage. — Bulletin commercial.

Le comité central d'études et de vigilance du département de Lot-et-Garonne avait institué l'hiver dernier des expériences sur le traitement destiné à faire périr l'œuf d'hiver du phyloxera en badigeonnant les souches avec un mélange de neuf parties de coaltar et d'une partie d'huile lourde de houille. Ce mélange n'étant pas assez liquide à basse température, on a remédié en partie à cet inconvénient en ajoutant une certaine quantité d'essence de térébenthine. Ces essais n'ont, du reste, produit qu'un résultat complètement négatif : les souches traitées par ce mélange sont mortes. M. P. de Lafitte, président

du comité, termine son rapport en disant que « le mélange de coaltar et d'huile lourde n'est pas seulement impuissant, mais dangereux, il y a évidemment à chercher autre chose. »
La question de la destruction de l'œuf d'hiver en est donc toujours au même point.

Pendant ce temps, on continue à discuter le procédé Mandon, qui consiste, comme on sait, à introduire de l'eau phénolée dans la sève de la vigne, ce qui, d'après l'auteur du procédé, la rend mortelle pour le phylloxera. Quelques expérimentateurs affirment qu'il n'en est rien; mais un fait à remarquer, c'est qu'ils ont conduit les expériences chacun à sa manière, mais qu'aucun d'eux ne s'est conformé ponctuellement aux instructions de l'inventeur. Dans ces conditions, on est bien en droit de douter de la valeur de ces expériences. D'autre part, un correspondant du *Journal d'agriculture pratique*, écrit que la vigne traitée par le procédé Mandon est débarrassée de bon nombre de phylloxeras; qu'elle vit, végète et fructifie avec le phylloxera qui reste.

Il nous paraît de plus en plus désirable que les essais se continuent dans cette voie. Pour sauver la vigne française qui reste, un moyen simple et économique, tel que celui du docteur Mandon, remplacerait avantageusement les insecticides, qui reviennent beaucoup plus cher et ne sont pas d'ailleurs toujours applicables.

On se rappelle que la Société de viticulture du Rhône organisait dernièrement une excursion dans les vignobles américains de l'Hérault. Cent-vingt-cinq vignerons ont répondu à son appel et ont visité les vignes reconstituées de ce département. Après avoir vu les spécimens les plus remarquables de la culture des vignes étrangères, les viticulteurs lyonnais ont assisté à des conférences organisées à leur intention à l'école d'agriculture de Montpellier. Ils sont revenus de ce voyage complètement édifiés sur la valeur des cépages américains, valeur qui ne fait plus un doute pour personne, si ce n'est pour les aveugles volontaires. Cela est si vrai que les viticulteurs de l'Hérault, les mieux placés pour bien voir les choses, puisque c'est leur pays qui a toujours tenu la tête dans la culture des vignes américaines, persévèrent dans cette voie et s'y engagent même avec un entrain toujours croissant. Le département de l'Hérault, qui possédait en 1882 dix mille hectares de vignes américaines, en possède aujourd'hui vingt mille. Ces chiffres sont assez éloquents.

On a lu dans le dernier numéro du *Journal du Lot* le récit de la mort tragique de deux personnes mordues par un chien enragé. Ces terribles accidents ne sont malheureusement pas rares et les moyens qu'on a trouvés pour combattre la rage paraissent très insuffisants. Et cependant on a sous la main une plante bien vulgaire qui, d'après des témoignages sérieux, serait un antidote sûr de cette affreuse maladie; cette plante c'est l'ail. On raconte que, il y a deux ou trois ans, un jeune paysan, mordu par un chien enragé et qui en était déjà au dernier degré de la maladie, fut enfermé par sa famille dans une chambre où étaient déposées une grande quantité de bottes d'ail. Dans ses accès de rage, le malheureux se jeta sur cet ail et se mit à le dévorer avec frénésie. Après en avoir ainsi avalé une assez grande quantité, il tomba dans un profond sommeil et quelques jours plus tard il était guéri.

Ce n'est pas tout. Un médecin de Porto, M. le docteur Pereira Dias, a eu l'idée d'introduire l'ail dans la thérapeutique. Ses expériences ont porté sur neuf individus mordus par des chiens enragés dans le cours de l'année 1882 et ont été couronnées d'un plein succès. Voici maintenant comment on procède :

La morsure est lavée à l'eau froide, puis frottée avec de l'ail pilé, qu'on laisse sur la plaie pendant un certain temps.

On fait bouillir une tête d'ail dans 720 grammes d'eau qu'on laisse réduire à 500 grammes. Le malade prendra pendant huit jours 68 grammes de cette décoction.

En outre il mangera tous les matins deux gousses d'ail avec du pain.

Si l'accès survient, on fera constamment lui

mâcher des gousses d'ail jusqu'à ce qu'il s'assoupisse.

Espérons que les effets salutaires de l'ail seront confirmés, et qu'on arrivera à guérir la rage aussi facilement que la plupart des maladies.

La chose s'explique !

On sait qu'il y a beaucoup de personnes qui n'aiment pas à écrire : c'est pourquoi l'on pourrait s'étonner de trouver les Pilules Suisses jusque dans les endroits les plus reculés, mais le fait s'explique : la renommée de ce produit est si grande que, dans les villages, lorsqu'une personne en fait venir, c'est toujours pour plusieurs personnes à la fois. Ainsi écrit M^{me} Semblant d'un petit endroit de la Haute-Savoie : « Ma santé est rétablie par les Pilules Suisses, qui ont aussi soulagé plusieurs de mes voisines; veuillez m'envoyer deux boîtes à 4 fr. 50. »

M. Coinard, d'un village de la Marne : « Je suis commissionné par plusieurs personnes, et vous prie de m'envoyer 5 boîtes à 1 fr. 50, la boîte à 50 pilules. Elles m'ont fait beaucoup de bien, ainsi qu'à ma femme. » Les Pilules Suisses, en purifiant le sang, sont utiles dans presque toutes les maladies chroniques. — M. HERTZOG, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

Dernières Nouvelles

Paris, 22 septembre.

Le gouvernement a fait donner l'ordre de faire saisir à Paris et dans tous les départements le dernier numéro de la *Comédie Politique*, de Lyon, publiant un dessin sur « les amours secrètes de Jules Grévy. »

— Nous sommes en mesure de pouvoir annoncer que des ordres ont été données, hier, par le directeur de la sûreté générale, pour que toutes les publications illustrées offensantes, soit pour le chef de l'Etat, pour un souverain étranger ou contre les mœurs, soient immédiatement saisies sur la voie publique.

Le *Standard* publie un télégramme de Hong-Kong, annonçant que les Pavillons-Jaunes alliés des Français ont été attaqués près de Hai-Phong par les Pavillons-Noirs, et ont subi une défaite désastreuse.

Espérons que le journal anglais exagère.

Une dépêche de l'amiral Meyer, commandant la division navale de Chine, fait savoir que le général Bocët s'est embarqué à Hong-Kong à destination de France.

On télégraphie de Rome à la *Défense* :

Les négociations entre le Vatican et la France ont eu des résultats satisfaisants.

Tous les traitements ont été rétablis avec les arriérés.

Le gouvernement déclare vouloir maintenir les relations les plus bienveillantes avec Léon XIII.

Bourse de Paris.

Cours du 22 Septembre.

Rente 3 p. %	79.00
— 3 p. % amortissable	81.30
— 4 1/2 p. %	107.75
— 5 p. %	108.50

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 20 septembre.

La marche en avant se trouve encore arrêtée. Il a suffi d'un article publié par un journal sur l'état de nos relations avec la Chine pour plonger de nouveau le marché dans l'indécision. Il est vrai que la situation au Tonkin redevient obscure et les dépêches trop laconiques communiquées par le gouvernement ne sont pas suffisantes pour l'éclaircir. Aussi comprend-t-on que cet état de chose provoque des réalisations qui non seulement pèsent sur les cours, mais éloignent les chances d'une reprise prochaine que tout le monde prévoyait.

Aujourd'hui le 3 0/0 se tient à 79.27, l'Amortissable reste à 81.60 et le 4 1/2 à 108.62.

L'émission des 600.000 obligations de Panama est fixée au 3 octobre prochain. Voici dans quelles conditions elles sont offertes au public.

Une part privilégiée étant réservée aux actionnaires et obligataires du Panama, M. Ferdinand de Lesseps a voulu que les conditions de l'émission fussent très avantageuses aux souscripteurs. Les obligations étant en effet émises à 285 francs, rapporteront 5 1/4 0/0 l'an et seront remboursées à 500 fr. par tirages.

Le versement de souscription est de 20 fr. par titre.

Les autres versements sont échelonnés de l'époque de la répartition jusqu'au 15 octobre 1884.

Le droit de préférence sera accordé, sur la production de leurs titres, aux porteurs d'actions et d'obligations du canal interocéanique, à raison de un titre pour deux actions ou obligations.

Ces conditions sont essentiellement avantageuses pour les souscripteurs qui obtiennent ainsi un placement à 5 1/4 0/0, susceptible d'une importante plus value puisque le remboursement se fera à 500 francs.

APRÈS INFORMATION

Depuis quelque temps nous nous demandions ce qu'il y avait de vrai dans l'annonce que le

GRAND MAGASIN VERT fait publier par plusieurs journaux.

En effet, prometteur des COSTUMES SUR-MESURE, en drap haute nouveauté à des prix réduits et de coupe irréprochable, cela paraît bien difficile à croire.

Intrigués par les alléchantes promesses, nous nous sommes rendus au GRAND MAGASIN VERT.

Là, M. Laur nous a accueillis avec une affabilité et une cordialité parfaite et s'est mis à notre entière disposition.

Après avoir vu le grand assortiment de DRAPERIES haute nouveauté françaises et étrangères, nous avons été convaincus qu'avec l'excellent coupeur attaché à la Maison, nous ne pouvions qu'être enchantés des vêtements que nous nous sommes empressés de commander.

C'est pourquoi nous n'hésitons pas de conseiller à ceux qui voudront se faire habiller d'aller au GRAND MAGASIN VERT, rue de la Liberté, 19, et rue des Boucheries, 24.

Etude de M^e LÉON TALOU, avoué licencié Boulevard Gambetta, à Cahors.

VENTE

Saisie immobilière

Fixée au LUNDI VINGT-NEUF OCTOBRE prochain, à midi précis, à l'audience des criées du tribunal civil au palais de justice de ladite ville, chambre des vacations.

Suivant procès-verbal en date du deux juillet dernier, du ministère de M^e Laborde, huissier à Cahors, dénoncé et transcrit, ainsi que l'exploit de dénonciation, au bureau des hypothèques de Cahors, le onze juillet mil huit cent quatre-vingt-trois, vol. 89 numéros 12 et 13.

Il a été procédé à la requête de Monsieur Paul-Bonaventure-Edmond Béral, chef de bataillon du génie en retraite, autrefois domicilié à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise) demeurant actuellement à Puy-l'Évêque, agissant comme mari et administrateur des biens de dame Marie-Anne Delord sa femme, ayant constitué M^e Léon Talou pour son avoué près le tribunal civil de Cahors.

Sur la tête et au préjudice du sieur Pierre Rigaldies, ancien instituteur, propriétaire, domicilié à Frayssinet-le-Gélat.

A la saisie réelle des biens immeubles lui appartenant et ci-après désignés.

Le cahier des charges, dressé par M^e Talou, avoué, pour parvenir à la vente desdits immeubles, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, pour y être tenu à la disposition du public.

A l'audience du samedi premier septembre courant le tribunal, donnant acte de la publication dudit cahier des charges, a fixé l'adjudication au lundi vingt-neuf octobre prochain.

Désignation des immeubles saisis

PREMIER LOT.

Article premier de la saisie.

Au lieu du Roc Bastit une pâture de la contenance de un are quarante centiares, formant le numéro 311, section E du plan cadastral de la commune de Frayssinet-le-Gélat.

Article deux.

Au lieu du bois de Cillé, une terre de la contenance de quatorze ares quatre-vingt centiares, formant le numéro 922, section F du même plan.

DEUXIÈME LOT.

Article trois de la saisie.

Au lieu de Lhort, une terre de la contenance de vingt ares quarante centiares, formant le numéro 569, section D du même plan.

Article quatre.

Au lieu de Lhort, une maison formant le numéro 569, section D du même plan, confrontant à route départementale n° 10 de l'est, et du sud à terre saisie. Elle se trouve tout près de Frayssinet-le-Gélat, sur la route de Villefranche-de-Belvès, et n'est séparée du bourg que par cent mètres environ. Elle se compose de quatre pièces avec caves au rez-de-chaussée, elle est couverte en tuiles creuses. On aboutit par un escalier à la porte d'entrée située au sud-est.

TROISIÈME LOT.

Article quatre.

Au lieu du Pré long, un bois de la contenance de trois ares dix centiares, formant le numéro 775, même section et plan.

Article cinq.

Au même lieu un pré de la contenance de soixante-sept ares sept centiares formant le numéro 776 partie mêmes section et plan.

Article six.

Au même lieu une terre de la contenance de onze ares quatre-vingt-seize centiares, formant le numéro 777 partie mêmes section et plan.

QUATRIÈME LOT.

Article sept.

Au lieu du Roc de Boussac, une friche de la contenance de quinze ares soixante centiares, formant le numéro 1464 partie section B du même plan.

Article huit.

Au même lieu un bois de la contenance de quatre-vingt-quatre ares quarante centiares, formant le numéro 1465 mêmes section et plan.

Article neuf.

Au même lieu une maison convertie en

grange, formant le numéro 1464, mêmes section et plan.

Article dix.

Au même lieu une friche servant de sol, de la contenance de cinquante centiares, formant le numéro 1464 partie mêmes section et plan.

Article onze.

Au lieu de Laborie une terre de la contenance de quatre ares, formant le numéro 1483 partie mêmes section et plan.

Article treize.

Au lieu du Foiral, une terre de la contenance de douze centiares, formant le numéro 1463 partie section B du même plan.

Mises à prix :

Chacun des lots ci-dessus sera mis en vente sur la mise à prix de dix francs, ci.... 10 fr. Le tout en sus des charges.

NOTA. — Il en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme, Cahors, le 22 septembre 1883.

L'acqué poursuivant.

Léon TALOU.

Enregistré à Cahors, le septembre mil huit cent quatre-vingt-trois, f^o c^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DALAT.

Compagnie universelle
DU
CANAL INTEROCEANIQUE
DE
PANAMA
SOUSCRIPTION PUBLIQUE
A
600,000 Obligations
DE 500 FRANCS
RAPPORTANT 15 FRANCS PAR AN
Payables semestriellement les 15 Avril et 15 Octobre
REMBOURSABLES A 500 FRANCS EN SOIXANTE QUINZE ANS

Prix d'Émission : 285 Fr.

PAYABLES COMME SUIV :	Sommes nettes à verser (impôts déduits)
20 fr. en souscrivant	20 fr. »
30 » à la répartition (contre remise d'un titre provisoire)	30 »
50 » du 20 au 25 décembre 1883, sous déduction des intérêts	49 57
50 » du 20 au 25 février 1884, sous déduction des intérêts	49 27
50 » du 20 au 25 mai 1884 sous déduction des intérêts	48 28
50 » du 20 au 25 août 1884, sous déduction des intérêts	47 70
35 » le 15 octobre 1884, contre remise du titre définitif muni du coupon à échoir le 15 avril 1885, sous déduction des intérêts	33 32
285 fr.	Net à payer. 278 fr. 44

Pendant la période des versements il sera tenu compte aux souscripteurs, sur le montant des sommes versées, et en déduction de leurs versements, d'un intérêt de 5 0/0 l'an.

Les souscripteurs auront à toute époque, à partir de la répartition, la faculté d'anticiper la totalité des versements ultérieurs.

Au prix de l'émission, ces titres représentent un revenu de 5 1/4 p. 0/0, sans compter la prime résultant du remboursement à 800 francs, laquelle s'élève à 215 francs.

La SOUSCRIPTION sera OUVERTE le 3 Octobre 1883

ET CLOSE LE MÊME JOUR

A PARIS :

- A la Compagnie Universelle du Canal Interocéanique, 46, rue Caumartin.
- A la Compagnie Universelle du Canal de Suez, 9, rue Charras.
- Au Comptoir d'Escompte de Paris, 14, rue Bergère.
- A la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire.
- A la Société de Dépôts et de Comptes courants, 2, place de l'Opéra.
- A la Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 54, rue de Provence.
- A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Autin.
- Au Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens.
- A la Banque d'Escompte de Paris, place Vendôme.

Et dans leurs bureaux de quartiers, à leurs agences et chez leurs correspondants en France et à l'Étranger.

A NEW-YORK :

Au Siège du Comité Américain de la Compagnie.

ON PEUT SOUSCRIRE DÈS À PRÉSENT PAR CORRESPONDANCE

N. B. — Un droit de préférence est accordé, sur la production de leurs titres, aux porteurs d'Actions et d'Obligations de la Compagnie du Canal Interocéanique, à raison de une Obligation pour deux Actions ou deux Obligations.

Les titres qui ne sont pas réservés par préférence aux Actionnaires et Obligataires de la Compagnie et le solde des Obligations sur lesquelles ce droit de préférence n'aurait pas été exercé, seront répartis entre tous les souscripteurs indistinctement, au prorata du nombre des titres souscrits par eux, sans toutefois que la Compagnie soit tenue d'attribuer des fractions d'Obligations.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE, *journal universel d'électricité*. — Bureaux: 51, rue Vivienne, à Paris. — Sommaire du numéro du 22 septembre 1883. — Des différentes phases de la théorie de la pile (3^e article); Th. du Moncel. — La machine Ferranti; Aug. Guerout. — Exposition Internationale d'Electricité de Munich; Applications de l'électricité à l'éclairage des écoles de dessin, des musées et des collections artistiques; C.-C. Soulages. — Application de l'électricité à la direction des torpilles offensives (4^e article); G. Richard. — Revue des travaux récents en électricité: Notes sur la mesure de la résistance des liquides, par MM. Ayrton et Perry. — Méthode pour mesurer les résistances, par M. Kohrausch. — Relation entre la radiation, l'énergie et la température dans les lampes à incandescence, par MM. Abney et Festing. — Détermination en unités absolues de l'intensité des champs magnétiques puissants, par M. A. Gray. — La lampe Dion. — Lois de l'induction due à la variation de l'intensité dans les courants de formes diverses; courant circulaire; par M. Quet. — Le chemin de fer électrique de Brighton. — Correspondance: Lettre de M. P. Samuel sur l'Exposition de Vienne; Appareils nouveaux à l'Exposition de Vienne: Le nouveau globe de MM. Piète et Krizik; la petite pile médicale de M. A. Soares Franco; le thermophone de M. Preece. — Faits divers.

Une liqueur sans rivale

Parmi toutes les liqueurs de table connues, la meilleure, la plus stomacique, la plus agréable en même temps que la plus hygiénique, est incontestablement la délicieuse Liqueur Bénédicte de l'Abbaye de Fécamp.

Aussi, tout le monde s'est-il plu à rendre justice à cette liqueur bienfaisante et salubre qui jouit des plus heureuses propriétés, qui est, d'après les sommités médicales, un anticholérique puissant et qu'on place au premier rang parmi les meilleures liqueurs fabriquées dans le monde entier.

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la librairie Albel Pilon (A. Le Vasseur, successeur). Cette administration, dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ce succès n'a pas lieu de nous étonner; le crédit accordé présente, en effet, des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques, littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette Maison, le plus complet de ceux qui existent en librairie: nos lecteurs peuvent se le procurer en en faisant directement la demande, rue de Fleurus, 33 Paris.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^o
56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.
L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre: Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur le poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:

1^{re} édition: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; un an, 14 fr.

4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro. 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr. S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

21 RÉCOMPENSES

1^{er} PRIX

MÉDAILLES ARGENT & OR
et Diplômes d'Honneur

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.



FOURGEAUD & LACOSTE
PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomaciques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.

Dépôts dans les principaux établissements.

MAISON DES 100.000 PALETOTS

CAHORS, Boulevard Nord.

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843

RUE TAILLEFER ET RUE CONDÉ

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial, b. s. g. d. g.

Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.

ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE

PRIX FIXE INVARIABLE.

Tous les Envois sont faits franco.

SUCRAGE des VENDANGES

Augmentation de quantité

Raisins secs, Sucres bruts et cristallisés, Sucre de Maïs, Colorant supérieur, Tannin et tous produits pour améliorer la qualité des Vins.

COUSTILLAS Jeune

Place Francheville, — Périgueux.

ARMES DE LUXE ET QUINCAILLERIE

CHANGEMENT DE DOMICILE

Léon DELRIEU

ARQUEBUSIER, MARCHAND QUINCAILLIER

Préviens le Public qu'à partir du 20 août son Atelier et son Magasin sont transférés **Maison ROQUES**, boulevard L. Gambetta, 87, en face la Place d'Armes.

Grand choix de FUSILS BAGUETTES — LEFAUCHEUX; PERCUSSION CENTRALE; REVOLVERS; ARTICLES DE CHASSE ET DE PÊCHE, vendus aux prix les plus réduits.

Réparation d'Armes de tout système.

LA MORT

DU PHYLLOXÉRA

LA VIGNE FRANÇAISE

Sa régénération possible par un procédé éminemment pratique et à bon marché

PAR M. GUILHOU

Expert-Géomètre, propriétaire-viticulteur à la Croze, St-Vincent-sur-Lot.

Prix: 25 centimes.

En vente: Chez E. DELSAUD, S^r de CRAYSSAC, Libraire, rue de la Mairie, Cahors.

ÉLEGANCE — PLUS DE DOS ROUNDS — SOUTIEN

avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité: 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez: J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

MÉDAILLE A L'EXPOSITION DE CAHORS 1881

Maison Doucède

CAHORS. — Rue de la Liberté.

M. Doucède prévient sa nombreuse clientèle qu'il a reçu un grand assortiment de Draperies, hautes nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour Pantalons, Costumes complets, Pardessus, et un très-beaux choix de Gilets, haute nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des Vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, Costume de soirée, etc.

SOLIDITÉ. ÉLEGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS

Maison de confiance

O. DELORD

Rue de la Liberté, 12 — CAHORS

CHAUSSURES POUR HOMMES, DAMES ET ENFANTS

ARTICLES DE LUXE ET DE FANTAISIE

CHAUSSURES DE CHASSE & DE TRAVAIL

PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES
L'HISTOIRE DES ÉVÊQUES DE CAHORS
Traduite par de G. de La Croix, par L. Ayna, inspecteur honoraire d'Académie, Officier de l'université, commandeur de St-Grégoire-le-Grand.
Prix des deux volumes brochés: Edition de luxe 20 fr.; édition ordinaire 12 fr.
Les souscripteurs sont priés de vouloir bien réclamer à l'imprimerie Plantade les fascicules qui leur manquent, et en envoyer le montant.

MACHINES À COUDRE
De la Maison BARIQUAND et Fils
CONSTRUCTEURS-MÉCANICIENS. (b. s. g. d. g.)
Ces Machines, se recommandant par la simplicité de leur mécanisme, et leur bon fonctionnement.
Seul dépôt à Cahors, chez M. Ch. DESPRATS, successeur de M. CANGARDEL 4^{me}.



Le propriétaire-gérant, A. Layrou.

En vente au bureau du Journal.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

CADRE DU LOT CADRE

En vente chez tous les Libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la poste.